CCCE

République Française
Département de la Moselle

COMPTE RENDU
CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 25 JUIN 2019

L'an Deux Mille Dix-neuf le vingt-cinq juin à dix-neuf heures trente minutes, dûment convoqués, se sont réunis en séance ordinaire, en la salle du Conseil de Communauté à Cattenom, les Conseillers Communautaires des Communes constituant la COMMUNAUTE DE COMMUNES DE CATTENOM ET ENVIRONS, sous la présidence de Monsieur Michel PAQUET, Président de la Communauté de Communes.

Etaient présents :

Monsieur Michel PAQUET,
MM. Michel SCHIBI, Roland BALCERZAK, Mme Viviane WINTERRATH, MM. Gérard GUERDER, Patrick BAILY, Mme Katia GENET-MAINCION, MM. Mathieu PETERMANN, Michel HERGAT,

MM. Emile REICHER, Guy KREMER, Mme Nicole CORTESE, M. Jean-Marc COCQUYT, Mme Jacqueline CARON, M. Bernard ZENNER, MMES Christine ACKER, Mauricette NENNIG, M. Hervé GROULT, Mme Alieth FEUVRIER (arrivée au point 6), M. Jacques TORMEN, Mme Marie-Marthe DUTTA GUPTA, M. Sisto SILVERIO, Mme Céline CONTRERAS, MM. Yannick OLIGER, David ROBINET, Mme Evelyne DEROCHE, M. Martial WOJTYLKA, MMES Marie Laure FERRY, Marie-Odile KRIEGER, Isabelle RENOIR, Rachel ZIROVNIK, MM. Joseph GHAMO, Joseph BAUER, Maurice LORENTZ, Mme Valérie CARDET, M. Serge RECH, Mme Elisabeth SPIELMANN

Absents avec procuration :

Denis BAUR	à	Isabelle RENOIR
Justin CONRADT	à	Jean-Marc COCQUYT
Edouard CLEMENT	à	Céline CONTRERAS
Olivier VIGNERON	à	Mathieu PETERMANN
Sandrine TEITGEN	à	Gérard GUERDER

Absents : Jean WAGNER, Patricia VEIDIG, Genaro BALLESTA, Benoit STEINMETZ, Linda PLASSIART, Jean-Marc VACCARO

Date de la convocation : 27 mai 2019

Nombre de membres en exercice :	48
Nombre de membres présents :	36
Nombre de votants :	41

Secrétaire de séance : Mathieu PETERMANN

Le Président salue les membres du Conseil de Communauté, la présence des services, du public et des internautes.

En préambule, il présente les nouveaux agents. Ont donc rejoint les effectifs du personnel communautaire :

CORTI	JACQUELINE	01/05/2019	agent d'accueil
WARION	MARGAUX	06/05/2019	gestionnaire ressources humaines

LEONARD	CHRISTOPHE	01/05/2019	agent de maintenance polyvalent
MATHIEU	SYLVIE	01/04/2019	assistante au service communication
PERON	FREDERIC	01/06/2019	agent de prévention
HENNEQUIN	Christophe	01/06/2019	technicien au service bâtiments

Le Président propose au Conseil communautaire, qui accepte à l'unanimité, d'inscrire à l'ordre du jour 2 points supplémentaires :

- Espace aquatique Cap Vert à Breistroff-la-Grande – tarifs complémentaires
- Convention d'objectifs entre la CCCE et l'association jeunes agriculteurs de Thionville

Dans le cadre de l'extension du périmètre de la CCCE, il rappelle que les conseils municipaux doivent de prononcer. A ce jour, 8 communes ont déjà délibéré. Il reviendra en point divers sur les termes de l'accord local.

Enfin, le Président présente les manifestations et réunions à venir

DATES	MANIFESTATIONS	Lieux et heures
Samedi 29 juin	Inauguration Espace Gérard Theis	Espace Aquatique Cap Vert 9 h 30 – remise des médailles aux élèves de natation 10 h 00 – visite guidée de la piscine 11 h 00 – Inauguration suivie d'un cocktail
Vendredi 05 juillet Vendredi 12 juillet Vendredi 23 août Vendredi 20 septembre	Cinéma en Plein Air	Château de Preisch Entrange – Espace Charles Ferdinand Hettange –Réserve Naturelle Rodemack – aux pieds des remparts Séances projetées vers 22 h 00 à la tombée de la nuit
Tous les dimanches à Rodemack du 07 juillet au 25 août	Animations Musicales Estivales	Citadelle à Rodemack
Du 07 juillet au 26 juillet	MICADOS	sur le territoire
Du 29 juillet au 03 août	Micados (E-SPORT)	Gymnase communautaire à Kanfen

Après l'appel nominal des conseillers, et constat que le quorum est atteint, il propose au Conseil de Communauté, qui approuve à l'unanimité, de désigner Mathieu PETERMANN comme secrétaire de séance.

Avant de passer à l'ordre du jour, le Président souhaite que le Conseil communautaire observe une minute de silence à la mémoire de M. Bernard SCHILZ, décédé le 23 juin 2019. Adjoint au Maire de Berg-sur-Moselle de 2001 à 2003, Conseiller municipal de 2003 à 2008, 1er Adjoint au Maire depuis 2008, Conseiller communautaire de 2009 à 2017 et Conseiller communautaire suppléant depuis juin 2017, il fût un élu communautaire engagé et présent.

Le Président donne ensuite une information concernant le coût du déplacement de la STEP à Hettange-Grande. Compte tenu du contentieux avec l'entreprise MSE, du surcoût du déplacement, des frais d'avocat, la CCCE a gagné 66 000 €.

1. Objet : Approbation des comptes rendus des séances du Conseil communautaire en date des 26 mars, 9 avril et 28 mai 2019

Il est demandé au Conseil communautaire de bien vouloir approuver les comptes rendus des séances du Conseil communautaire en date des 26 mars, 9 avril et 28 mai 2019.

Le Conseil de Communauté adopte à l'unanimité ces comptes rendus.

Vote :	Pour :	41
	Abstention :	0
	Contre :	0

2. Objet : Compte rendu au Conseil communautaire des décisions du Président du 18 mars au 15 mai 2019

Dans le cadre de la délégation permanente donnée au Président le 6 mai 2014 par le Conseil communautaire, et conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales concernant les décisions relatives à la préparation, passation, exécution et règlement des marchés de travaux, de fournitures et de services qui peuvent être passés en la forme adaptée en raison de leur montant lorsque les crédits sont prévus au budget, il est attendu que le Président en rende compte au Conseil communautaire.
Afin d'éviter d'être trop rébarbatif, le Président ne commentera pas chaque décision mais répondra à vos questions le cas échéant.

En conséquence le Président informe le Conseil communautaire que dans le cadre de cette délégation ont été prises les décisions suivantes :

Décision 2019-18 du 18/03/2019 :
Attribution du marché de travaux de mise aux normes d'accessibilité handicapés de 7 ERP - Lot n°1 : Marquage-Signalétique à l'entreprise CECCIA ACCECIAA à 93170 BAGNOLET pour un montant de 52 296,91 € H.T.

Décision 2019-19 du 18/03/2019 :
Attribution du marché de travaux de mise aux normes d'accessibilité handicapés de 7 ERP - Lot n°4 : Plomberie - Sanitaire à l'entreprise CHAUFFEO PLUS à 57185 CLOUANGE pour un montant de 15 880,00 € H.T.

Décision 2019-20 du 25/03/2019 :
Attribution du marché de travaux « Voirie VICC - 2019 - Volmerange-les-Mines - avenue de la Liberté, route de Molvange - Aménagement qualitatif et de sécurité » à l'entreprise STRADEST à 57280 HAUCONCOURT pour un montant de 2 135 254,30 € H.T.

Décision 2019-21 du 25/03/2019 :
Attribution du marché de travaux « Voirie VICC - 2019 - Berg-sur-Moselle - Grand rue Phase 2 - Aménagement qualitatif et de sécurité » à l'entreprise MULLER TP SAS à ROSSELANGE pour un montant de 535 206,67 € H.T.

Décision 2019-22 du 25/03/2019 :
Attribution du marché de travaux VICC/VIC 2019 - Commune de Puttelange-lès-Thionville - rue du Pont - Traverse de Himeling - impasse du Ruisseau - impasse route de Mondorff et

placette Himeling – Aménagement qualitatif et de sécurité à l'entreprise WEILER à 57343 MORHANGE pour un montant de 1 142 314,60 € H.T.

Décision 2019-23 du 25/03/2019 :
Attribution du marché d'achat et de livraison de conteneurs de collecte pour les ordures ménagères et le tri sélectif à l'entreprise ESE FRANCE à 71530 CRISSEY pour un montant de 13 706,00 € H.T. au Détail Quantitatif Estimatif.

Décision 2019-24 du 27/03/2019 :
Création d'une régie de recettes pour l'encaissement de produits ou de services générés par le Centre aquatique communautaire CAP VERT à Breistroff-la-Grande qui annule et remplace la précédente.

Décision 2019-25 du 01/04/2019 :
Attribution du marché de travaux « VICC 2019 - Commune de Boust - rue du Général de Gaulle tranche 4 - Aménagement qualitatif et de sécurité » à l'entreprise WEILER SAS à 57340 MORHANGE pour un montant de 687 825,60 € H.T.

Décision 2019-26 du 03/04/2019 :
Attribution du marché de « Réhabilitation du Pavillon des Officiers de la Citadelle à Rodemack – lot n° 1 – Traitement des sols, VRD » à l'entreprise BWQ à 57640 ARGANCY, pour un montant de 37 571,60 € H.T.

Décision 2019-27 du 03/04/2019 :
Attribution du marché de « Réhabilitation du Pavillon des Officiers de la Citadelle à Rodemack – lot n° 2 – Traitement des modénatures, gros-œuvre » à l'entreprise BWQ à 57640 ARGANCY, pour un montant de 62 390,30 € H.T.

Décision 2019-28 du 10/04/2019 :
Attribution des marchés d'aménagement des espaces verts sur VICC à l'entreprise TERA PAYSAGES ENVIRONNEMENT à 57640 ARGANCY pour les lots suivants :
- Lot 2 : Commune d'Evrange : chaussée Robert Schuman pour un montant de 39 749,83 € H.T.
- Lot 3 : Commune d'Hettange-Grande : rue du Luxembourg pour un montant de 10 482,01 € H.T.
- Lot 5 : Commune de Roussy-le-Village : rue Neuve et rue des Trois Fontaines pour un montant de 12 556,56 € H.T.

Décision 2019-29 du 11/04/2019 :
Un avenant de transfert de régularisation au marché de maîtrise d'œuvre complète pour les travaux d'aménagement en traverse VICC pour la Commune de Roussy-le-Village – rue Neuve et rue des Trois Fontaines – RD56, passé avec l'entreprise BEREST à 57970 YUTZ, et conclu pour un montant de 16 170,00 € H.T., est accepté. Il s'agit d'acter le transfert de tous les droits et obligations de BEREST SAS à BEREST LORRAINE Sarl.

Décision 2019-30 du 17/04/2019 :
Création d'une régie de recettes temporaire Marché aux Vins, édition 2019.

Décision 2019-31 du 24/04/2019 :
Acceptation de la proposition de prestations artistiques de la Compagnie Aérosculpture pour présenter le Spectacle « SPACE » les 7 et 8 juin prochains, pour un montant de 60 873,50 € répartis comme suit :

- Cachet artistique : 56 126 €
- Transports : 3 165 €
- Frais de repérage : 1582,50 €

Décision 2019-32 du 06/05/2019 :
Un avenant n° 2 de régularisation de + 0,19 % au marché concernant la construction d'une cuisine centrale et d'un CIAS à Entrange – lot 2 Gros œuvre, passé avec l'entreprise CRISTINI à 57730 VALMONT et conclu pour un montant total de 498 285,00 € H.T., est accepté pour un montant de plus 990,00 € H.T. portant le montant total du marché après avenant n° 2 de régularisation à la somme de 507 538,04 € H.T
Il s'agit d'acter l'augmentation des prestations initiales et l'augmentation du montant du marché après avenant n° 2 de régularisation.

Décision 2019-33 du 06/05/2019 :
Attribution d'un marché de travaux VICC 2019 – Commune de Rodemack – route de Thionville – Aménagement qualitatif et de sécurité à l'entreprise COSTANTINI à 57104 THIONVILLE pour un montant de 305 926,55 € H.T.

Décision 2019-34 du 06/05/2019 :
Attribution du marché de prestations intellectuelles « Etude de restauration et prévention des inondations sur le ruisseau des 4 Moulins » à l'entreprise BEPG à 54600 VILLERS-LES-NANCY pour un montant de 36 225,00 € H.T.

Décision 2019-34bis du 06/05/2019 :
Un avenant de + 2,67 % au marché « Commune de Rodemack – Annexe Esing – TF : VICC Aménagement qualitatif et de sécurité, rue Antoine de Saint-Exupéry ; VIC Réalisation d'un bassin de rétention EP – TO : VIC Aménagement qualitatif et de sécurité Place des Métairies » passé avec l'entreprise MULLER TP à 57780 ROSSELANGE, conclu pour un montant de 439 187,90 € H.T., est accepté pour un montant de +11 737,72 € H.T., portant le montant total du marché à la somme de 450 925,62 € H.T.
Il s'agit d'acter l'augmentation de la masse de travaux et le montant initial du marché, notamment de la tranche optionnelle n° 1.

Décision 2019-35 du 07/05/2019 :
Attribution du marché de service « location de matériel de sonorisation et de lumière et prestations techniques pour l'accueil du spectacle "SPACE" des 7 et 8 juin 2019 » à l'entreprise MPM AUDIOLIGHT à 57147 WOIPPY pour un montant de
40 943,00 € H.T.

Décision 2019-36 du 07/05/2019 :
Attribution du marché de prestations intellectuelles « Audit sur les équipements sportifs, les besoins des clubs sur le territoire communautaire et la construction d'un nouvel équipement événementiel à l'entreprise GROUPE ENEIS à 75010 PARIS pour un montant de 37 000,00 € H.T.

Décision 2019-37 du 13/05/2019 :
Attribution du marché ERA/VIC – Commune de Kanfen – rue de la République et rue du Keybourg à l'entreprise TRASEG-CITEOS à 57970 BASSE-HAM pour un montant de 176 119,50 € H.T.

Décision 2019-38 du 15/05/2019 :
Mise à disposition des parcelles n° 57, 67, 125, 126, 127, 128, 130, 131, 132, 133 et 134 section 71 d'une contenance totale de 4ha 76a 77ca, situées dans le périmètre d'extension de la Zone d'Activité Communautaire de Hettange-Grande, à titre de prêt à usage sans contrepartie financière, à M. Clément BLAD, agriculteur, domicilié au 66, rue Grand Rue à ROUSSY-LE-VILLAGE (57330), à compter du 1er juin 2019 pour une durée de un an, renouvelable par tacite reconduction.

Décision 2019-39 du 15/05/2019 :
Attribution du marché de travaux de mise aux normes d'accessibilité handicapé de 7 ERP – Lot n°7 : Ferronnerie à l'entreprise BOCCARD à 57570 CATTENOM pour un montant de 29 000 € H.T.

Le Conseil de Communauté prend acte de ces décisions.

3. Objet : Compte rendu au Conseil communautaire des décisions du Bureau communautaire en date du 19 mars 2019

Dans le cadre de la délégation permanente donnée au Bureau communautaire le 26 juin 2018 par le Conseil communautaire, et conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, il est attendu que le Bureau en rende compte au Conseil communautaire.

Le Conseil communautaire a été destinataire du compte rendu de la séance du Bureau communautaire du 19 mars 2019 par courriel du 24 avril 2019. Il est simplement rappelé ci-dessous la date, le numéro et l'objet des décisions.

Rapport n° 1 du 19/03/2019 :
Rappel du calendrier des réunions institutionnelles et politiques à venir

Rapport n° 2 du 19/03/2019 :
Adoption du compte rendu de la réunion du Bureau communautaire en date du 26 février 2019

Affaires générales

Rapport n° 3 du 19/03/2019 :
Tableau des emplois

Rapport n° 4 du 19/03/2019 :
Désignation d'un référent déontologie/laïcité et d'un lanceur d'alerte

Rapport n° 5 du 19/03/2019 :
Espace aquatique Cap-Vert à Breistroff-la-Grande - tarifs au public complémentaires

Rapport n° 6 du 19/03/2019 :
Action de communication : soutien aux actions humanitaires portées par des habitants du territoire Raid Cap Fémina Aventure 2019

Rapport n° 7 du 19/03/2019 :
Convention de mise à disposition des biens immeubles abritant le RAM au profit de la CCCE

Politique Sociale

Rapport n° 8 du 19/03/2019 :
Convention de gestion de service pour l'exercice de la compétence extra-scolaire par la Commune de Hettange-Grande

Politique de l'Environnement

Rapport n° 9 du 19/03/2019 :
Convention d'approvisionnement en combustible bois avec la Commune de Zoufftgen

Rapport n° 10 du 19/03/2019 :
Filière de recyclage du polystyrène achat et valorisation par la Société Horsch Remondis

Culture-Patrimoine

Rapport n° 11 du 19/03/2019 :
Convention de partenariat 2019 avec l'Association « Chants et Musique en Pays Mosellan »

Le Conseil de Communauté prend acte de ces décisions.

4. Objet : Compte rendu au Conseil communautaire des décisions du Bureau communautaire en date du 23 avril 2019

Dans le cadre de la délégation permanente donnée au Bureau communautaire le 26 juin 2018 par le Conseil communautaire, et conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, il est attendu que le Bureau en rende compte au Conseil communautaire.

Le Conseil communautaire a été destinataire du compte rendu de la séance du Bureau communautaire du 23 avril 2019 par courriel du 22 mai 2019. Il est simplement rappelé ci-dessous la date, le numéro et l'objet des décisions.

Rapport n° 1 du 23/04/2019 :
Rappel du calendrier des réunions institutionnelles et politiques à venir

Rapport n° 2 du 23/04/2019 :
Adoption du compte rendu de la réunion du Bureau communautaire en date du 19 mars 2019

Affaires générales

Rapport n° 3 du 23/04/2019 :
Tableau emplois

Rapport n° 4 du 23/04/2019 :
Règlement interne de la commande publique - Modifications

Rapport n° 5 du 23/04/2019 :
Attribution du marché de fourniture de carburant et additif par cartes accréditives pour les véhicules de la CCCE pour la période 2019 - 2023

Rapport n° 6 du 23/04/2019 :
Action de communication - anniversaire de l'association « Club de Rencontre et Amitié » de Cattenom – demande de subvention

Rapport n° 7 du 23/04/2019 :
Association Cheval Bonheur – demande de subvention pour l'exercice 2019

Rapport n° 8 du 23/04/2019 :
Action de communication : soutien aux actions humanitaires portées par des habitants du territoire Raid Cap Fémina Aventure 2019 (décision qui annule et remplace la décision n° 6 du Bureau communautaire du 19/03/2019)

Tourisme – Relations transfrontalières

Rapport n° 9 du 23/04/2019 :
Subvention exceptionnelle - Amicale des Sapeurs-Pompiers de Rodemack

Rapport n° 10 du 23/04/2019 :
Aide à la création d'hébergements touristiques - Dossier de Mme LEBLANC –VALETTE

Politique Sociale

Rapport n° 11 du 23/04/2019 :
Association Thionvilloise d'Aide aux Victimes – demande de subvention pour l'exercice 2019

Rapport n° 12 du 23/04/2019 :
Association Espace Rencontre de Thionville – Demande de subvention pour l'exercice 2019

Rapport n° 13 du 23/04/2019 :
Association Les P'tits Loups – demande de subvention pour l'exercice 2019

Rapport n° 14 du 23/04/2019 :
Association Pour le Logement des Jeunes – Proposition de conventionnement et de subventionnement

Rapport n° 15 du 23/04/2019 :
Association Les Catt'Mômes - demande exceptionnelle de subvention pour son 20e anniversaire

Rapport n° 16 du 23/04/2019 :
Associations gestionnaires des activités extrascolaires et de mutualisation – 2e acompte de subventions 2019

Culture - Patrimoine

Rapport n° 17 du 23/04/2019 :
Convention avec le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement de la Moselle

Rapport n° 18 du 23/04/2019 :
Politique d'aide aux ravalements et modifications de façades : attribution de subvention

Rapport n° 19 du 23/04/2019 :
Convention 2019 avec l'Association « Zone 45-ART ACTUEL EVENEMENT »

Rapport n° 20 du 23/04/2019 :
Association des Amis des Vieilles Pierres pour la Sauvegarde de Rodemack - avenant à la convention 2017-2019

Rapport n° 21 du 23/04/2019 :
Subvention au titre des anniversaires des associations culturelles : Association « Les Madeleines de Preisch »

Sport - Loisirs

Rapport n° 22 du 23/04/2019 :
Demande de subvention - Manifestation sportive communautaire : Tournoi multisports - valide et fauteuil - organisé par le Handball Club Hettange

Rapport n° 23 du 23/04/2019 :
Demande de subvention - Manifestation Sportive Communautaire : Championnat de pétanque de la Ligue Grand-Est organisé par la Boule Hettangeoise

Rapport n° 24 du 23/04/2019 :
Demande de subvention - Manifestation sportive d'intérêt communautaire : Concours Handisport Pétanque organisé par la Boule Hettangeoise

Rapport n° 25 du 23/04/2019 :
Demande de subvention - Manifestation sportive communautaire : Tournoi des « Miniladies » organisé par le Tennis-Club de Cattenom

Rapport n° 26 du 23/04/2019 :
Demande de Subvention en faveur de l'Association TEDDY – MX – 786

Rapport n° 27 du 23/04/2019 :
Espace nautique Cap Vert - Convention financière pour l'utilisation d'un équipement aquatique communautaire pour les scolaires par les communes relevant d'un périmètre d'intercommunalité signataire de la convention territoriale

Rapport n° 28 du 23/04/2019 :
Espace aquatique Cap Vert - Convention financière pour l'utilisation d'un équipement aquatique communautaire pour les scolaires par les communes relevant d'un périmètre d'intercommunalité non signataire de la convention territoriale

Rapport n° 29 du 23/04/2019 :
Espace aquatique Cap Vert - Convention d'utilisation d'un équipement aquatique communautaire par les collèges du territoire –

Rapport n° 30 du 23/04/2019 :
Espace aquatique Cap Vert - Convention d'utilisation d'un équipement aquatique communautaire par les centres de loisirs

Le Conseil de Communauté prend acte de ces décisions.

5. Objet : Commissions communautaires

Vu la délibération n° 19 du Conseil communautaire du 6 mai 2014 portant constitution des commissions facultatives suite au renouvellement du Conseil de Communauté,

Vu la délibération n° 5 du Conseil communautaire du 16 juin 2015 portant modification des Commissions communautaires par la constitution de deux commissions distinctes : Commission « Politique Aménagement de l'Espace, Développement Economique », Commission « Politique Tourisme et Relations Transfrontalières »,

Vu la délibération n° 5 du Conseil communautaire du 1er décembre 2015 portant modification des commissions communautaires,

Vu la délibération n° 4 du Conseil communautaire du 12 avril 2016 portant modification des commissions communautaires,

Vu la délibération n° 4 du Conseil communautaire du 11 avril 2017 portant modification des commissions communautaires,

Vu l'arrêté préfectoral n° 2017-DCL/1-021 du 6 juin 2017 actant la nouvelle répartition des sièges au sein du Conseil de communauté,

Vu la délibération n° 5 du Conseil communautaire du 4 juillet 2017 portant modification des commissions communautaires,

Vu la délibération n° 7 du Conseil communautaire du 5 décembre 2017 portant modification des commissions communautaires,

Vu l'article L2121-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les démissions de Mme Martine CARPENTRIES et de M. Roger GREULICH, en qualité de conseiller communautaire représentant la Commune de Hettange-Grande, remplacés respectivement par Mme Marie-Odile KRIEGER et de M. Yannick OLIGER,

Considérant qu'il s'avère nécessaire de modifier la composition des commissions,

Il est rappelé que le nombre de membres de chaque commission est limité à 15, hormis la commission des Finances composée des Maires des Communes membres.

Par ailleurs, dans le cadre de ce remaniement, il est rappelé, à toutes fins utiles, les préconisations de l'article L2131-11 du Code Général des Collectivités Territoriales stipulant que « sont illégales les délibérations auxquelles ont pris part un ou plusieurs membres du Conseil intéressés à l'affaire qui en a fait l'objet, soit en leur nom personnel, soit comme mandataire ».

Après avis favorable du Bureau communautaire en date du 11 juin 2019,

Il est demandé au Conseil communautaire :
-de procéder à la modification des commissions communautaires comme suit :

- **COMMISSION : POLITIQUE AMENAGEMENT DE l'ESPACE, DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE**

Madame	Katia GENET-MAINCION, conseillère communautaire de Berg-sur-Moselle
Messieurs	Guy KREMER, conseiller communautaire de la commune de Boust
	Justin CONRADT, conseiller communautaire de la commune de Breistroff-la-Grande
	Bernard ZENNER, conseiller communautaire de la commune de Cattenom
	Patrick BAILY, conseiller communautaire de la commune de Escherange
	Edouard CLEMENT, conseiller communautaire de la commune de Hettange-Grande
Madame	Rachel ZIROVNIK, conseillère communautaire de la commune de Mondorff
Messieurs	Joseph GHAMO, conseiller communautaire de la commune de Puttelange-lès-Thionville
	Gérard GUERDER, conseiller communautaire de la commune de Rodemack
	Maurice LORENTZ, conseiller communautaire de la commune de Volmerange-les-Mines
	Jean-Marc VACCARO, conseiller communautaire de la commune de Volmerange-les-Mines
	Hervé GROULT, conseiller communautaire de la commune de Cattenom
	Roland BALCERZAK, conseiller communautaire de la commune de Hettange-Grande
	Serge COLLIGNON, suppléant, commune de Mondorff

- **COMMISSION : POLITIQUE TOURISME ET RELATIONS TRANSFRONTALIERES**

Madame	Viviane WINTERRATH, conseillère communautaire de Basse-Rentgen
Messieurs	Guy KREMER, conseiller communautaire de la commune de Boust
	Justin CONRADT, conseiller communautaire de la commune de Breistroff-la-Grande
Madame	Jacqueline CARON, conseillère communautaire de la Commune de Cattenom
Messieurs	Edouard CLEMENT, conseiller communautaire de la commune de Hettange-Grande
Mesdames	Isabelle RENOIR, conseillère communautaire de la commune de Kanfen
	Rachel ZIROVNIK, conseillère communautaire de la commune de Mondorff
Messieurs	Joseph GHAMO, conseiller communautaire de la commune de Puttelange-lès-Thionville
	Gérard GUERDER, conseiller communautaire de la commune de Rodemack
	Maurice LORENTZ, conseiller communautaire de la commune de Volmerange-les-Mines

Serge COLLIGNON, suppléant, commune de Mondorff
Yannick OLIGER, conseiller communautaire de la commune de Hettange-Grande

➢ COMMISSION : POLITIQUE SOCIALE

Monsieur Emile REICHER, conseiller communautaire de la commune de Beyren-lès-Sierck
Mesdames Nicole CORTESE, conseillère communautaire de la commune de Boust
Christine ACKER, conseillère communautaire de la commune de Cattenom
Alieth FEUVRIER, conseillère communautaire de la commune de Entrange
Marie-Marthe DUTTA GUPTA, conseillère communautaire de la commune de Fixem
Céline CONTRERAS, conseillère communautaire de la commune de Hettange-Grande
Rachel ZIROVNIK, conseillère communautaire de la commune de Mondorff
Valérie CARDET, conseillère communautaire de la commune de Volmerange-les-Mines
Monsieur Jean-Marc COCQUYT, conseiller communautaire de la commune de Breistroff-la-Grande
Madame Mauricette NENNIG, conseillère communautaire de la Commune de Cattenom
Marie-Thérèse WEBER, suppléante, commune de Evrange
Monsieur Serge COLLIGNON, suppléant, commune de Mondorff
Madame Marie-Odile KRIEGER, conseillère communautaire de la commune de Hettange-Grande

➢ COMMISSION : POLITIQUE DE L'ENVIRONNEMENT

Madame Marie-Marthe DUTTA GUPTA, conseillère communautaire de la commune de Fixem
Messieurs Jean WAGNER, conseiller communautaire de la commune de Gavisse
Sisto SILVERIO, conseiller communautaire de la commune de Hagen
Edouard CLEMENT, conseiller communautaire de la commune de Hettange-Grande
Madame Sandrine TEITGEN, conseillère communautaire de la commune de Rodemack
Monsieur Benoit STEINMETZ, conseiller communautaire de la commune de Roussy-le-Village
Hervé GROULT, conseiller communautaire de la commune de Cattenom
Madame Marie-Laure FERRY, conseillère communautaire de la commune de Hettange-Grande
Messieurs Martial WOJTYLKA, conseiller communautaire de la commune de Hettange-Grande
Maurice LORENTZ, conseiller communautaire de la commune de Volmerange-les-Mines
Mesdames Elisabeth SPIELMANN, conseillère communautaire de la commune de Zoufftgen
Marie-Thérèse WEBER, suppléante, commune de Evrange
Messieurs Charles DELION, suppléant, commune de Basse-Rentgen
Alain REDINGE, suppléant, commune de Gavisse

➢ COMMISSION : SUIVI DES TRAVAUX DE BATIMENTS, VOIRIE, ENFOUISSEMENT DES RESEAUX AERIENS ET ASSAINISSEMENT

Messieurs Bernard ZENNER, conseiller communautaire de la commune de Cattenom
Jacques TORMEN, conseiller communautaire de la commune de Evrange
Jean WAGNER, conseiller communautaire de la commune de Gavisse
Denis BAUR, conseiller communautaire de la commune de Kanfen
Joseph BAUER, conseiller communautaire délégué de la commune de Puttelange-lès-Thionville
Mesdames Sandrine TEITGEN, conseillère communautaire de la commune de Rodemack
Elisabeth SPIELMANN, conseillère communautaire de la commune de Zoufftgen
Messieurs Jean-Marc COCQUYT, conseiller communautaire de la commune de Breistroff-la-Grande
Genaro BALLESTA, conseiller communautaire de la commune de Hettange-Grande
Serge RECH, conseiller communautaire de la commune de Volmerange-les-Mines
Alain IMMER, suppléant, commune de Beyren-lès-Sierck

Yannick OLIGER, conseiller communautaire de la commune de Hettange-Grande

➢ **COMMISSION : POLITIQUE CULTURE-PATRIMOINE**

Mesdames	Viviane WINTERRATH, conseillère communautaire de la commune de Basse-Rentgen
	Nicole CORTESE, conseillère communautaire de la commune de Boust
	Christine ACKER, conseillère communautaire de la commune de Cattenom
	Jacqueline CARON, conseillère communautaire de la commune de Cattenom
	Alieth FEUVRIER, conseillère communautaire de la commune de Entrange
Monsieur	Jacques TORMEN, conseiller communautaire de la commune de Evrange
Madame	Isabelle RENOIR, conseillère communautaire de la commune de Kanfen
Messieurs	Joseph GHAMO, conseiller communautaire de la commune de Puttelange-lès-Thionville
	Gérard GUERDER, conseiller communautaire de la commune de Rodemack
Mesdames	Linda PLASSIART, conseillère communautaire de la commune de Roussy-le-Village
	Valérie CARDET, conseillère communautaire de la commune de Volmerange-les-Mines
	Evelyne DEROCHE, conseillère communautaire de la commune de Hettange-Grande
Messieurs	David ROBINET, conseiller communautaire de la commune de Hettange-Grande
	Alexis SOUCHON, suppléant, commune de Hagen

➢ **COMMISSION : POLITIQUE SPORT-LOISIRS**

Mesdames	Viviane WINTERRATH, conseillère communautaire de la commune de Basse-Rentgen
	Katia GENET-MAINCION, conseillère communautaire de la commune de Berg-sur-Moselle
Messieurs	Emile REICHER, conseiller communautaire de la commune de Beyren-lès-Sierck
	Justin CONRADT, conseiller communautaire de la commune de Breistroff-la-Grande
	Michel HERGAT, conseiller communautaire de la commune de Entrange
	Olivier VIGNERON, conseiller communautaire de la commune de Hettange-Grande
	Maurice LORENTZ, conseiller communautaire de la commune de Volmerange-les-Mines
Mesdames	Mauricette NENNIG, conseillère communautaire de la Commune de Cattenom
	Patricia VEIDIG, conseillère communautaire de la commune de Hettange-Grande
Messieurs	David ROBINET, conseiller communautaire de la commune de Hettange-Grande
	Alain REDINGE, suppléant, commune de Gavisse

Le Conseil de Communauté accepte à l'unanimité ces propositions.

Vote :	Pour :	41
	Abstention :	0
	Contre :	0

6. Objet : Conseil de développement - désignation des membres

Vu l'article L5211-10-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la loi de Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d'Affirmation des Métropoles du 27 janvier 2014,
Vu la loi portant sur la Nouvelle Organisation Territoriale de la République du 7 août 2015,
Vu la délibération n° 17 du Conseil communautaire en date du 4 décembre 2018 portant constitution du Conseil de développement de la CCCE,

Vu la délibération n°5 du Conseil communautaire en date du 9 avril 2019 instituant un Conseil de développement au sein de la CCCE et son règlement intérieur,
Vu l'arrêté 2019-07 portant nomination de M. Jean-Claude GERBER en tant que Président du Conseil de développement,

Créés par la Loi d'Orientation, d'Aménagement et de Développement Durable du Territoire (LOADT), dite loi « Voynet », du 25 juin 1999, les conseils de développement sont des instances ayant pour objet de favoriser le dialogue et la concertation entre la collectivité, les citoyens et les acteurs du territoire. Ces instances sont constituées de citoyens bénévoles et de représentants de l'ensemble des domaines socio-économiques, tous issus de la société civile.

A la suite de la loi de Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d'Affirmation des Métropoles (MAPTAM) du 27 janvier 2014 puis de la loi portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe) en date du 7 août 2015, les intercommunalités de plus de 20 000 habitants sont appelées à les créer et consulter sur un large panel de domaines en lien avec leurs compétences.

Les points de vue, les idées, les propositions et l'expérience d'une grande diversité d'acteurs et de citoyens en font un espace de démocratie indépendante et neutre. Il constitue une force de proposition auprès de l'intercommunalité à travers ses 3 collèges (Acteurs socio-économiques, Vivre ensemble et citoyennetés, Développement durable). Il vient en appui à la réflexion des élus dans leurs démarches relatives au développement et à l'aménagement du territoire.

La composition de ce conseil est déterminée par délibération de l'organe délibérant de l'EPCI, de telle sorte qu'elle reflète la composition du territoire à travers ses classes d'âge, de profession ou de répartition géographique. Sa composition est de 45 membres, telle que présentée dans l'annexe à ce document.

Après avis favorable du Bureau communautaire en date du 11 juin 2019,

Il est demandé au Conseil communautaire :
- **d'approuver la liste des membres du Conseil de développement en annexe de ce document,**
- **d'autoriser le Président ou le Vice-Président délégué, à signer tout document afférent au Conseil de Développement.**

Le Conseil de Communauté accepte à l'unanimité ces propositions.

Vote :	Pour :	42
	Abstention :	0
	Contre :	0

7. Objet : Modification des statuts de la CCCE – Evolution de la compétence informatique

La Communauté de Communes exerce actuellement et conformément à ses statuts la compétence facultative « Informatisation des services communaux ».

Cette compétence est ainsi libellée :
Est d'intérêt communautaire : *l'équipement des services publics administratifs des communes en matériels informatiques et logiciels de base nécessaires à la satisfaction des besoins liés aux missions de services publics.*
N'est pas d'intérêt communautaire l'équipement des services publics industriels ou commerciaux (service des eaux, associations foncières…).

Pour tenir compte de l'évolution informatique nécessaire des communes, un groupe de travail a été constitué et a engagé une mission de recensement des besoins exprimés par les communes. Différentes présentations ont été exposées aux élus. Les conclusions du groupe de travail nécessitent de clarifier la compétence communautaire et de libeller les statuts ainsi.

La Communauté de Communes de Cattenom et Environ assurera au lieu et place de ses communes membres l'informatisation uniquement dans les domaines suivants :
- Equipement des communes en solution de sauvegarde de données NAS,
- Equipement des communes en connectique : switch et d'une solution sans fil (WIFI),
- Equipement des communes en routeur et pare-feu si nécessaire (incompatibilité du routeur du fournisseur d'accès),
- Fourniture de logiciels métier pour les domaines suivants : (paie/facturation/finances/état civil) en version cloud,
- Assistance technique aux communes de niveau 1,
- Mise à disposition temporaire en cas de panne d'un PC de dépannage préconfiguré, dans la limite de 5 postes de travail.

Tous les autres champs d'intervention non mentionnés relèvent de l'entière compétence des communes. Un règlement communautaire précisera en détails le cadre des interventions communautaires.

Après avis favorable du Bureau communautaire en date du 25 juin 2019,

Il est donc demandé au Conseil communautaire :
- **d'exercer la compétence « informatisation des communes », libellée dans les statuts ainsi :**
  - ***Equipement des communes en solution de sauvegarde de données NAS,***
  - ***Equipement des communes en connectique : switch et d'une solution sans fil (WIFI),***
  - ***Equipement des communes en routeur et pare-feu si nécessaire (incompatibilité du routeur du fournisseur d'accès),***
  - ***Fourniture de logiciels métier pour les domaines suivants : (paie/facturation/finances/état civil) en version cloud,***
  - ***Assistance technique aux communes de niveau 1,***
  - ***Mise à disposition temporaire en cas de panne d'un PC de dépannage préconfiguré, dans la limite de 5 postes de travail.***
- **de modifier les statuts de la CCCE en ce sens, tels que ci-annexés,**
- **de valider le règlement communautaire de la compétence informatique.**

Conformément à l'article L5211-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, la décision de modification statutaire est subordonnée à la décision concordante des Conseils municipaux des Communes membres de la CCCE dans les mêmes conditions de majorité requises pour la création d'un EPCI.

Le Conseil de Communauté accepte à l'unanimité ces propositions.

Vote : Pour : 42
Abstention : 0
Contre : 0

8. Objet : « Etude Mobilité » - Constitution d'un Comité de pilotage

La Communauté de Communes de Cattenom et Environs est située au cœur des échanges transfrontaliers entre la France et le Luxembourg. Traversée par trois axes routiers majeurs (D1, D653 et A31), elle est également desservie par le réseau ferroviaire local à travers la gare de Hettange-Grande et la halte ferroviaire de Volmerange-les-Mines.

Au cours de l'année 2018 la barre symbolique des 100 000 frontaliers a été franchie. A l'horizon 2030, 30 000 personnes de plus sont attendues sur les infrastructures de transport. Cet accroissement régulier du nombre de personnes traversant le territoire pose un défi d'organisation du transport au niveau local. Un phénomène d'engorgement aux heures de pointes impacte la vie quotidienne des habitants des communes à proximité de ces axes.

La thématique de la mobilité a été réaffirmée lors des Assises communautaires territoriales comme priorité pour le territoire. Afin d'engager une réflexion et des actions pour favoriser la mobilité, la CCCE a souhaité lancé un appel d'offres. Il fait écho à l'examen de la Loi d'Orientation des Mobilités (LOM) à l'Assemblée Nationale et à la question de réorganiser des dispositifs de mobilité au plus près des territoires locaux. Les nouvelles mobilités et solutions alternatives à la voiture sont au cœur de cette réflexion.

Un comité de pilotage se réunira afin d'assurer le suivi et l'évaluation de cette étude. Le président procèdera à un appel à candidature pour composer ce comité de pilotage

Après avis favorable du Bureau communautaire en date du 11 juin 2019,

Il est demandé au Conseil communautaire :
- d'autoriser le Président à réunir un comité de pilotage composé d'élus ayant répondu à l'appel à candidature.

Participeront à ce comité de pilotage :
- **Roland BALCERZAK**
- **Bernard ZENNER**
- **Guy KREMER**
- **Rachel ZYROVNIK**
- **Isabelle RENOIR**
- **Maurice LORENTZ**
- **Joseph GHAMO**

Ce comité de pilotage sera animé par Roland BALCERZAK.

Le Conseil de Communauté accepte à l'unanimité cette proposition.

Vote : Pour : 42
Abstention : 0
Contre : 0

9. <u>Objet</u> : Audit sur les équipements sportifs communautaires, les équipements sportifs et culturels communaux existants, les besoins des utilisateurs de ces équipements sur le territoire communautaire et l'opportunité de construire un équipement vocation multiple – constitution d'un comité de pilotage

Forts de l'adoption du dernier règlement de mise en application de la politique sportive communautaire en Conseil Communautaire du 6 décembre 2016, les membres de la Commission réunis en séance le 25 septembre 2017 se sont accordés sur le besoin d'équipements sportifs de proximité et ont suggéré un déploiement des fonds de concours communautaires destinés à la création ou la mise à niveau d'équipements sportifs communaux.

Toutefois, lors des Assises du Territoire qui se sont tenues le 17 mars 2018, les élus communautaires se sont interrogés sur l'opportunité de créer un nouvel équipement culturel et sportif d'ampleur à dimension intercommunale.

Aussi et dans la perspective de poursuivre la réflexion quant à la construction, l'aménagement, l'entretien et la gestion des équipements sportifs sur le territoire communautaire, une étude technique de besoin et de faisabilité confiée à un bureau spécialisé accompagnera les élus dans leur réflexion et prise de décision. Cet audit est destiné à recenser objectivement :

- l'ensemble des équipements communaux et communautaires présents sur le territoire ;
- les besoins actuels des associations sportives situées dans le giron de la CCCE ;
- l'opportunité de créer un nouvel équipement communautaire à vocation événementielle dans les domaines de la culture, du sport, de l'économie locale éventuellement, etc…

Sur proposition de la Commission « Politique Sport et Loisirs » en date du 8 octobre 2018,

Vu la procédure de passation de marché public « procédure adaptée ouverte » soumise aux dispositions de l'article 27 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016, le contrat de prestation intellectuelle est conclu pour un montant global de 37 000 € H.T. (intégrant 3 phases dont une tranche ferme de 25 878 € H.T. relative à l'état des lieux, identification des besoins et étude d'opportunité ; une tranche optionnelle 1 d'un montant de 7 275 € H.T. relative à l'élaboration de nouveaux règlements intérieurs propres à chaque infrastructure communautaire et un tranche optionnelle 2 d'un montant de 3 850 € H.T. relative à l'élaboration de nouvelles conventions de mise à disposition des équipements sportifs communautaires avec les différents utilisateurs),

Vu la notification d'attribution du marché n° 1933SAEC adressée le 20 mai 2019 au GROUPE ENEIS SAS,

Après avis favorable du Bureau communautaire en date des 26 février et 11 juin 2019,

Il est demandé au Conseil Communautaire :

- d'accorder un avis favorable à la constitution d'un groupe de travail nommé comité de pilotage pour cet audit sur les équipements sportifs communautaires, les équipements sportifs et culturels communaux existants, les besoins des utilisateurs de ces équipements sur le territoire communautaire et l'opportunité de construire un équipement à vocation multiple,
- de désigner les membres de ce comité de pilotage.

Participeront au comité de pilotage :
- Gérard GUERDER
- Christine ACKER
- Michel HERGAT
- Alieth FEUVRIER
- David ROBINET
- Mathieu PETERMANN
- Valérie CARDET

Le comité de pilotage sera animé par M. Mathieu PETERMANN.

Le Conseil de Communauté accepte à l'unanimité ces propositions.

Vote :	Pour :	42
	Abstention :	0
	Contre :	0

10. Objet : Rapport annuel sur l'égalité professionnelle femmes-hommes - année 2018

Le décret n° 2015-761 du 24 juin 2015 relatif au rapport sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes intéressant les collectivités territoriales impose aux communes et EPCI de plus de 20 000 habitants, d'établir chaque année, préalablement à la présentation de leur budget, un rapport sur l'égalité professionnelle femmes-hommes, à compter du 1er janvier 2016.

Le document, joint en annexe, retrace les principaux indicateurs concernant la comparaison femmes/hommes au sein des services communautaires.

Vu le décret n° 2015-761 du 24 juin 2015 relatif au rapport sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes intéressant les collectivités territoriales,

Après avis favorable du Bureau communautaire en date du 11 juin 2019,

Il est demandé au Conseil communautaire :
- de prendre acte du rapport annuel sur l'égalité professionnelle femmes-hommes pour l'année 2018, tel annexé.

Le Conseil de Communauté prend acte.

11. Objet : Rapport sur l'emploi des personnes en situation de handicap – année 2018

Depuis 1987, tout employeur, dès lors qu'il emploie plus de 20 personnes (à équivalent temps plein) est soumis à l'obligation d'emploi de 6 % de travailleurs handicapés. Cette obligation a été renforcée par la loi n°2005-102 du 11 Février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées. En effet, cette loi institue la création du Fonds pour l'Insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction Publique (FIPHFP) au 1er janvier 2006. Le non-respect de cette obligation entraîne, depuis le 1er janvier 2006, le versement d'une contribution annuelle au fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique (FIPHFP). Les collectivités publiques peuvent s'acquitter de leur obligation d'emploi en recrutant des personnes handicapées par concours ou en qualité d'agent contractuel.

Au 1er janvier 2018, l'effectif en équivalent temps plein de la CCCE s'élevait à : 166,61.

L'obligation d'emploi fixée à 6 %, porterait donc le nombre de travailleurs handicapés à 10.
En 2018, la CCCE employait :

- 5 agents bénéficiant d'une reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé (RQTH),
- 2 agents bénéficiant de l'allocation temporaire d'invalidité (ATI).

Le taux de 6 % n'étant pas atteint, la contribution de la CCCE s'est élevée pour l'année 2018 à 19 520 € (contre 11 083 € pour l'année 2017).

Après avis favorable du Bureau communautaire en date 11 juin 2019

Il est proposé au Conseil communautaire :
- de prendre acte du rapport annuel sur l'état de recrutement des personnes en situation de handicap au sein de la CCCE pour l'année 2018.

Le Conseil de Communauté prend acte.

12. Objet : Motion de soutien pour la remise en service et l'électrification complète de la ligne ferroviaire de la Vallée de la Nied en direction du Luxembourg sur l'axe Dillingen, Rehlingen-Siersburg, Hemmersdorff, Niedaltdorf, Bouzonville, Freistroff, Anzeling, Ebersviller, Metzervisse, Distroff, Kuntzig, Yutz, Thionville, Luxembourg

Erreur ! Signet non défini.

Point ajourné

13. Objet : Budget général – décision modificative n° 1 – exercice 2019

Après avis favorable du Bureau communautaire du 11 juin 2019,

Il est demandé au Conseil communautaire d'accepter les modifications budgétaires décrites ci-dessous :

Section de fonctionnement - Dépenses					
Imputation	Fonction	Opération	AP	Libellé	Montant
011 - Charges à caractère général					***235 420,00 €***
60611	810			Consommation eau - Aire d'accueil des gens du voyage	6 000,00 €
60612	810			Consommation électricité - Aire d'accueil des gens du voyage	20 000,00 €
60612	411			Consommation électricité - Dojo	10 000,00 €
60623	020			Alimentation générale	20 000,00 €
60632	820			Achat petit équipement - ST	500,00 €
60632	020			Petites fournitures pour SIAU	1 000,00 €
60632	414			Matériel entretien appartement stand de tir	2 000,00 €
60632	414			Matériel entretien bâtiment tennis	5 000,00 €
615221	64			Travaux entretien Multi-accueils Volmerange et HG	10 000,00 €
615221	414			Nettoyage panneaux solaires - stand tir	5 000,00 €
615232	413			Travaux réseaux curage - Centre aquatique Cap Vert	3 500,00 €
6156	413			Maintenance centre aquatique Cap Vert	3 000,00 €
617	830			Etude énergétique sur l'ensemble des bâtiments communautaires	100 000,00 €
617	824			Assistance architecturale	17 000,00 €
6226	64			Intervenant multi-accueil Volmerange	1 420,00 €
6232	810			Forum Mobilité	5 000,00 €
6237	023			Publication - Service tourisme	20 000,00 €
6256	60			Frais de déplacement service enfance	1 000,00 €
6288	810			Forum Mobilité	5 000,00 €
Chapitre 014 - Atténuation de produits					***-218 528,57 €***
739212	01			Ajustement DSC suite notification 2019	-113 528,57 €
739223	01			Ajustement FPIC suite notification 2019	-105 000,00 €

Chapitre 022	***01***			***Dépenses imprévues***	***-167 011,28 €***
Total des dépenses de fonctionnement					**-150 119,85 €**
Section de fonctionnement - Recettes					
Imputation	Fonction	Opération	AP	Libellé	Montant
Chapitre 002 - Résultat de fonctionnement reporté					***-177 719,85 €***
002	01			Reprise des résultats de clôture 2018 - Budget du Syndicat de Curage de Cattenom et Environs et Budget du restaurant de la Petite Carcassonne	-177 719,85 €
Chapitre 77 - Produits exceptionnels					***27 600,00 €***
7711	60			Pénalités de retard sur marché	15 000,00 €
7711	60			Pénalités de retard sur marché	12 600,00 €
Total des recettes de fonctionnement					**-150 119,85 €**
Section d'investissement - Dépenses					
Imputation	Fonction	Opération	AP	Libellé	Montant
Chapitre 041 - Opérations patrimoniales					***102 048,14 €***
2762	822			Ecritures comptables - Encaissement TVA sur réseaux de distribution d'électricité concédés	102 048,14 €
Chapitre 20 - Immobilisations incorporelles					***40 000,00 €***
2031	413	0028		Etude développement - Centre aquatique Cap Vert	40 000,00 €
Chapitre 21 - Immobilisations corporelles					***151 844,00 €***
21318	020			Travaux bureaux ST à la MED - Ajustement	5 000,00 €
2135	413	0028		Travaux piscine	50 000,00 €
2182	810			Achat véhicule utilitaire - Factotum ST	25 000,00 €
2182	520			Véhicule chantier insertion	27 000,00 €

2182	812	0201		Complément achat BOM 6 - CTE	16 000,00 €
2182	812			Complément Ampiroll grue - CTE	17 000,00 €
2184	020			Ajustement crédits - Bureaux ST à la Med	-5 000,00 €
2184	60	0038		Ajustement crédits - service social	-1 000,00 €
2188	020			Equipement service social	1 000,00 €
2188	830			Equipement chantier d'insertion	4 000,00 €
2188	810			Matériel ST	5 724,00 €
2188	823			Achat outils - espaces verts	1 120,00 €
2188	413	0028		Achat structure de jeux gonflable - Centre aquatique Cap Vert	6 000,00 €
Chapitre 23 - Immobilisation en cours					***700 000,00 €***
AP n°2					0,00 €
2317813	822	0050	2	Travaux VICC Hettange-Grande	-80 000,00 €
2317820	822	0050	2	Travaux VICC Zoufftgen	80 000,00 €
238	822	0050		Avances forfaitaires marchés publics	700 000,00 €
4581 - Opérations d'investissement sous mandat					***283 500,00 €***
4581403	822			ERA/VIC Puttelange - Rue de la Burg	4 500,00 €
4581813	822			VIC Hettange-Grande - Rue de l'église	83 000,00 €
4581417	822			ERA/VIC Entrange- Rue du Fort	5 000,00 €
4581839	822			VIC Puttelange - Abord de la Chapelle	191 000,00 €
Chapitre 020	***01***			***Dépenses imprévues***	***-100 504,43 €***
Total des dépenses d'investissement					**1 176 887,71 €**
Section d'investissement - Recettes					
Imputation	Fonction	Opération	AP	Libellé	
Chapitre 001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté					***-10 708,57 €***
001	01			Reprise des résultats de clôture 2018 - Budget du Syndicat de Curage de Cattenom et Environs et Budget du restaurant de la Petite Carcassonne	-10 708,57 €

Chapitre 041 - Opérations patrimoniales					***102 048,14 €***
2317703	822	0050		Ecritures comptables - Encaissement TVA sur réseaux de distribution d'électricité concédés	8 496,28 €
2317709	822	0050		Ecritures comptables - Encaissement TVA sur réseaux de distribution d'électricité concédés	16 422,27 €
2317152	822	0050		Ecritures comptables - Encaissement TVA sur réseaux de distribution d'électricité concédés	50 322,61 €
2317155	822	0050		Ecritures comptables - Encaissement TVA sur réseaux de distribution d'électricité concédés	26 806,98 €
Chapitre 23 - Immobilisation en cours					***700 000,00 €***
238	822	0050		Annulations avances forfaitaires marchés publics	700 000,00 €
Chapitre 27 - Autres immobilisations financières					***102 048,14 €***
2762	822			Reversement TVA sur réseaux publics de distribution d'électricité	102 048,14 €
4582 - Opérations d'investissement sous mandat					***283 500,00 €***
4582403	822			ERA/VIC Puttelange - Rue de la Burg	4 500,00 €
4582813	822			VIC Hettange-Grande - Rue de l'église	83 000,00 €
4582417	822			ERA/VIC Entrange- Rue du Fort	5 000,00 €
4582839	822			VIC Puttelange - Abord de la Chapelle	191 000,00 €
Total des recettes d'investissement					**1 176 887,71 €**

La Décision Modificative n°1 du budget général s'équilibre en dépenses et recettes à hauteur de -150 119,85 € pour la section de fonctionnement et de 1 176 887,71 € pour la section d'investissement.

Section de fonctionnement :

L'ajustement des crédits s'explique principalement par :

Dépenses :

*Augmentation de crédits principalement pour étude énergétique de l'ensemble des bâtiments, pour consommation énergétique…

*Diminution du montant de la DSC et du FPIC suite à notification 2019

Recettes :
*Inscription de recettes suite pénalités de retard appliquées sur marchés
*Diminution du résultat reporté 2018 suite reprise des résultats de clôture 2018 du budget du Syndicat de de Curage de Cattenom et Environs (SICCE) et de celui du restaurant la Petite Carcassonne

Section d'investissement:
Dépenses :
L'ajustement des crédits s'explique essentiellement par :
*Augmentation de crédits principalement pour le versement d'avances forfaitaires pour marchés publics, pour étude et travaux piscine et équipement pour services…
*Ajustement de crédits sans incidence financière pour l'AP n°2
* Inscription de crédits en dépenses pour travaux de voirie en Maîtrise d'Ouvrage Déléguée

Recettes :
*Inscription de recettes provenant du reversement de la TVA pour ouvrages concédés
*Inscription de recettes MOD Voirie

*Inscription de recettes pour annulation des avances pour marchés publics.

Le Conseil de Communauté accepte à l'unanimité ces propositions.

Vote : Pour : 42
Abstention : 0
Contre : 0

14. Objet : Budget assainissement collectif – décision modificative n° 1 – exercice 2019

Après avis favorable du Bureau communautaire du 11 juin 2019,

Il est demandé au Conseil communautaire d'accepter les modifications budgétaires décrites ci-dessous :

Section de fonctionnement- dépenses		
Imputation	Libellé	Montant
Chapitre 011 - Charges à caractère général		***24 000,00 €***
6226	Suivi fissures - Step HG 1	2 500,00 €
6227	Frais contentieux - affaire MSE/CCCE - Step HG 2	17 200,00 €
6288	Externalisation suivi manuel autosurveillance Step Cattenom	4 300,00 €
Total des dépenses de fonctionnement		**24 000,00 €**

Section de fonctionnement- recettes		
Imputation	Libellé	Montant
Chapitre 042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections		***24 000,00 €***
777	Régularisation amortissement des recettes	24 000,00 €
Total des recettes de fonctionnement		**24 000,00 €**

Section d'investissement- dépenses		
Imputation	Libellé	Montant
Chapitre 21- Immobilisations corporelles		***-24 000,00 €***
21562	Ajustement de crédits	-24 000,00 €
Chapitre 040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections		***24 000,00 €***
13913	Régularisation amortissement des recettes	5 000,00 €
13918	Régularisation amortissement des recettes	19 000,00 €
Total des dépenses d'investissement		**0,00 €**

La Décision Modificative n° 1 du Budget assainissement collectif s'équilibre en dépenses et recettes à hauteur de 24 000,00 € pour la section de fonctionnement et de 0 € pour la section d'investissement.

La section de fonctionnement :
L'ajustement des crédits s'explique par :
*Inscription de dépenses et recettes provenant principalement d'honoraires contentieux et de régularisation de la dotation aux amortissements des recettes

La section d'investissement :
*Inscription de dépenses et recettes faisant suite à une régularisation de la dotation aux amortissements des recettes

Le Conseil de Communauté accepte à l'unanimité ces propositions.

Vote : Pour : 42
Abstention : 0
Contre : 0

15. Objet : Règlement des fonds de concours – avenant n° 3

Par délibération n° 20 en date du 16 juin 2015, le Conseil communautaire approuvait la mise en place d'un règlement financier fixant les modalités d'attribution des fonds de concours de la Communauté de Communes de Cattenom et Environs (CCCE) envers ses communes membres pour la période 2015/2019.

Ce règlement communautaire attribuait une enveloppe financière à chaque commune et en fixait la durée de validité d'utilisation jusqu'au 1er avril 2020 (article IV – Chapitre 2). La date de dépôt des dossiers était fixée au 1er avril 2020 (Chapitre 2 – article II - 2).

Toutefois, considérant les retards des projets communaux engagés, il convient de prolonger la durée de validité d'utilisation de ces fonds et de modifier la date limite de dépôt des dossiers de demande de fonds de concours.

Aussi, l'avenant n° 3 a pour objectif de modifier les articles du règlement communautaires et d'adopter les dates suivantes :
- **30 novembre 2019** : date limite de réception des dossiers de demande de fonds de concours,
- **30 novembre 2020** : Date limite de validité d'utilisation des enveloppes financières octroyées pour chaque commune au titre des fonds de concours communautaires.

Après avis favorable du Bureau communautaire en date du 11 juin 2019,

Il est demandé au Conseil communautaire :
- **d'approuver l'avenant n° 3 relatif au règlement d'attribution des fonds de concours communautaires déterminant les dates limites fixées ci-dessus.**

Le Conseil de Communauté accepte à l'unanimité cette proposition.

Vote :	Pour :	42
	Abstention :	0
	Contre :	0

16. Objet : Fonds de concours communautaires - attributions

Vu l'article L5214-16 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Dans le cadre du règlement d'attribution des fonds de concours aux communes, adopté par le Conseil communautaire par délibération n° 20 en date du 16 juin 2015 et conformément à l'avenant n°2 voté par délibération n° 21 en date du 26 juin 2018, plusieurs dossiers ont été déposés et analysés et modifié.

Les dossiers conformes aux conditions d'éligibilité et complets sont recensés dans le tableau ci-dessous :

Commune	Objet des travaux	Montant total des travaux HT	Montant subventions obtenues	Montant subventionnable	%age demandé / montant subventionnable ou dépense totale	Montant du FC à verser par la CCCE	Autofinancement communal
BOUST	Création d'un local de stockage aux vestiaires du stade de football	13 917,20 €	4 175,16 €	13 917,20 €	35%	4 871,02 €	4 871,02 € Soit 35%
BOUST	Travaux de rénovation de l'atelier municipal	21 654,00 €	10 422,71 €	21 654,00 €	25,93%	5 615,64 €	5 615,65 € Soit 25,94 %
BOUST	Acquisition d'un vidéoprojecteur	4 395,12 €	0 €	4 395,12 €	50%	2 197,56 €	2 197,56 € Soit 50%
BOUST	Diagnostic pour la restauration de l'église Saint Maximin	10 700,00 €	4 280,00 €	10 700,00 €	30%	3 210,00 €	3 210,00 € Soit 30%

Commune	Objet des travaux	Montant total des travaux HT	Montant subventions obtenues	Montant subventionnable	%age demandé / montant subventionnable ou dépense totale	Montant du FC à verser par la CCCE	Autofinancement communal
RODEMACK	Elaboration du plan de jalonnement de signalisation de la commune	7 420,00 €	0 €	7 420,00 €	49,87%	3 700,00 €	3 720,00 € Soit 50,13%
ROUSSY-LE-VILLAGE	Acquisition d'une grange et d'un bunker	220 000,00 €	0 €	220 000,00 €	50%	110 000,00 €	110 000,00 € Soit 50%
VOLMERANGE-LES-MINES	Acquisition d'un tracteur	35 597,00 €	0 €	35 597,00 €	50%	17 798,50 €	17 798,50 € Soit 50%
VOLMERANGE-LES-MINES	Acquisition d'un tableau interactif – Ecole élémentaire	2 978,41 €	0 €	2 978,41 €	50%	1 489,20 €	1 489,21 € Soit 50%
VOLMERANGE-LES-MINES	Travaux de réfection du bâtiment Mille Club (Faux plafonds, portes et fenêtres)	18 200,00 €	5 460,00 €	18 200,00 €	35%	6 370,00 €	6 370,00 € Soit 35%
VOLMERANGE-LES-MINES	Travaux d'aménagement des portes et des fenêtres de la salle des fêtes	39 556,00 €	11 866,80 €	39 556,00 €	35%	13 844,60 €	13 844,60 € Soit 35%
VOLMERANGE-LES-MINES	Achat matériel pour espaces verts	2 106,67 €	0 €	2 106,67 €	50%	1 053,33 €	1 053,34 € Soit 50%
HETTANGE-GRANDE	Acquisition et pose de matériel pour parking payant	42 671,00 €	0 €	42 671,00 €	50%	21 335,50 €	21 335,50 € Soit 50%
HETTANGE-GRANDE	Acquisition de bureaux et armoires	8 440,60 €	0 €	8 440,60 €	50%	4 220,30 €	4 220,30 € Soit 50%

Commune	Objet des travaux	Montant total des travaux HT	Montant subventions obtenues	Montant subventionnable	%age demandé / montant subventionnable ou dépense totale	Montant du FC à verser par la CCCE	Autofinancement communal
HETTANGE-GRANDE	Travaux de mise aux normes accessibilité Bâtiments communaux	141 124,31 €	0 €	141 124,31 €	50%	70 562,15 €	70 562,16 € Soit 50%
HETTANGE-GRANDE	Travaux aménagement de voirie – Liaison rues du Wampich et de Chambourg	20 681,00 €	0 €	20 681,00 €	50%	10 340,50 €	10 340,50 € Soit 50%
HETTANGE-GRANDE	Acquisition de mobilier – Restauration scolaire	6 143,12 €	0 €	6 143,12 €	50%	3 071,56 €	3 071,56 € Soit 50%
HETTANGE-GRANDE	Acquisition de pots de voirie	3 582,15 €	0 €	3 582,15 €	50%	1 791,07 €	1 791,08 € Soit 50%
HETTANGE-GRANDE	Acquisition de mobilier – Hôtel de ville	1 789,20 €	0 €	1 789,20 €	50%	894,60 €	894,60 € Soit 50%
HETTANGE-GRANDE	Acquisition de chalets	1 630,00 €	0 €	1 630,00 €	50%	815,00 €	815,00 € Soit 50%
HAGEN	Travaux aménagement de voirie – Rue Saint Valentin	94 580,62 €	21 502,50 €	94 580,62 €	38,63%	36 536,49 €	36 541,63 € Soit 38,64%

Une délibération concordante pour chaque dossier doit être adoptée par le Conseil communautaire et la commune dépositaire.

Après avis favorable du Bureau communautaire du 11 juin 2019,

Il est demandé au Conseil communautaire :
- **de valider l'attribution des fonds de concours pour les communes figurant dans le tableau ci-dessus,**
- **d'autoriser le Président à signer la notification relative à ces fonds de concours.**

Le Conseil de Communauté accepte à l'unanimité ces propositions.

Vote : Pour : 42
Abstention : 0
Contre : 0

17. Objet : Dotation de Solidarité Communautaire 2019

La Dotation de Solidarité Communautaire 2019 (DSC) a été calculée selon les dispositions prévues dans le pacte financier et fiscal de la Communauté de Communes de Cattenom et Environs (CCCE), adopté par le Conseil Communautaire en date du 7 avril 2016.

La DSC est désormais limitée à 2 dotations, respectant les critères prévus par la loi. Ces 2 dotations sont les suivantes :

- Une dotation fonction de la population totale et DGF notifiée par l'INSEE,

- Une dotation fonction des écarts de ressources fiscales et de l'effort fiscal dont l'objectif est d'aider les communes à faibles ressources fiscales et dotée d'une pression fiscale forte sur les ménages.

Le pacte financier et fiscal définit par ailleurs les montants de la DSC de la manière suivante :

- Dotation fonction de la population DGF : 400 K€,
- Dotation potentiel fiscal élargi / effort fiscal : 25 € /habitant avec une population pondérée par un coefficient d'écart de potentiel fiscal et financier et un coefficient d'effort fiscal.

Pour amortir l'impact financier de la modification des critères de DSC, le pacte financier et fiscal de la CCCE prévoyait un mécanisme de garantie de la DSC totale de 2014 qui s'est appliqué pendant 3 ans. Les taux de garantie étaient les suivants :

Année 2015 : 75%
Année 2016 : 50%
Année 2017 : 25%

Toutefois, par avenant n° 1 au pacte financier et fiscal voté le 26 juin 2018, un nouveau mécanisme de garantie est mis en place avec date d'effet au 1er janvier 2018.

Ce dispositif permet d'amortir les baisses de dotations liées aux changements de périmètres des régions. En effet, lors de la mise en place du pacte, les taux de comparaison de base pour la dotation potentiel fiscal élargi et pour l'effort fiscal étaient basés sur les 4 départements de l'ancienne région Lorraine. La création de la région Grand Est (loi du 16 janvier 2015) bouleverse les équilibres. Une clause de sauvegarde a donc été nécessaire pour ne pas galvauder l'esprit du pacte initial.

Ce nouveau mécanisme de garantie se caractérise par les points suivants :
- La garantie s'applique sur les montants de DSC versés aux communes en 2017
- Le taux de garantie est fixé à 100% du montant de la DSC 2017.

Après avis favorable du Bureau communautaire en date du 11 juin 2019,

Il est proposé au Conseil Communautaire :
- **d'arrêter l'enveloppe financière de la Dotation de Solidarité Communautaire pour l'exercice 2019 à 1 182 830,00 €,**
- **de répartir la Dotation de Solidarité Communautaire pour l'année 2019 entre les communes membres suivant le tableau ci-dessous :**

DSC 2019

Communes	Montant
Berg-sur-Moselle	33 836 €
Beyren-lès-Sierck	37 154 €
Boust	74 902 €
Breistroff-la-Grande	22 920 €

Cattenom	91 230 €
Entrange	64 956 €
Escherange	27 896 €
Evrange	16 235 €
Fixem	39 163 €
Gavisse	43 184 €
Hagen	20 965 €
Hettange-Grande	252 421€
Kanfen	60 021 €
Mondorff	41 829 €
Puttelange-lès-Thionville	59 401 €
Basse-Rentgen	23 112 €
Rodemack	74 700 €
Roussy-le-Village	80 823 €
Volmerange-les-Mines	56 815 €
Zoufftgen	61 268 €
Total	**1 182 830 €**

Les modalités de calcul de la DSC 2019 sont détaillées dans l'annexe jointe à la présente délibération.

Le Conseil de Communauté accepte à l'unanimité ces propositions.

Vote : Pour : 42
Abstention : 0
Contre : 0

18. Objet : Répartition du Fonds National de Péréquation des Ressources Intercommunales et Communales – année 2019

Vu les statuts de la Communauté de Communes de Cattenom et Environs,

Vu la circulaire 12/04162 C du 9 mars 2012,

Vu les articles L.2336-1 à L.2336-7 du Code Général des Collectivités Territoriales qui prévoient les modalités de répartition des ressources du Fonds National de Péréquation des Ressources Intercommunales et Communales (FPIC),

Considérant la possibilité d'opter pour une répartition dérogatoire dite « libre » du FPIC qui nécessite :
- soit une adoption à l'unanimité par le Conseil communautaire
  auquel cas, les Conseils municipaux des communes membres n'interviennent pas

- soit une adoption à la majorité des deux tiers par le Conseil communautaire à défaut d'unanimité. Dans ces conditions, les Conseils municipaux de toutes les communes membres doivent valider le choix de l'EPCI, par délibérations concordantes, dans un délai de deux mois à compter de la date de la délibération de l'EPCI.

Considérant la répartition de droit commun du FPIC entre la CCCE et ses communes membres pour l'année 2019 conformément au tableau ci-dessous :

Communes	FPIC 2019 répartition de droit commun
Berg-sur-Moselle	12 393,00 €
Beyren-lès-Sierck	14 511,00 €
Boust	34 795,00 €
Breistroff-la-Grande	20 719,00 €
Cattenom	287 316,00 €
Entrange	41 728,00 €
Escherange	18 551,00 €
Evrange	7 065,00 €
Fixem	11 057,00 €
Gavisse	15 417,00 €
Hagen	10 709,00 €
Hettange-Grande	245 954,00 €
Kanfen	35 380,00 €
Mondorff	16 374,00 €
Puttelange-lès-Thionville	26 954,00 €
Basse-Rentgen	15 907,00 €
Rodemack	34 189,00 €
Roussy-le-Village	39 217,00 €
Volmerange-les-Mines	62 932,00 €
Zoufftgen	35 550,00 €
TOTAL Communes	986 718,00 €
TOTAL CCCE	1 548 093,00 €
TOTAL Général	2 534 811,00 €

Considérant l'adoption du Pacte Fiscal et Financier par délibération n° 17 en date du 7 avril 2015,

Considérant la proposition de la prise en charge du prélèvement du FPIC à 100 % par la CCCE,

Sur proposition du Président et entendu son rapport,

Considérant la possibilité d'opter pour une répartition dérogatoire libre et les conditions de vote susvisées,

Après avis favorable du Bureau communautaire en date du 11 juin 2019,

Il est demandé au Conseil communautaire :
- **de décider la prise en charge intégrale du FPIC par la CCCE qui s'élève à 2 534 811,00 € pour l'année 2019.**

Le Conseil de Communauté accepte à l'unanimité cette proposition.

Vote : Pour : 42
Abstention : 0
Contre : 0

19. Objet : Règlement d'intervention pour l'Aide Communautaire aux Entreprises du territoire - modification

Vu la délibération n° 5 du Conseil de communauté du 6 mai 2014 modifiée le 26 juin 2018 portant délégation de pouvoir au Bureau Communautaire, prise en application de l'article 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n° 12 du Conseil de communauté du 7 mars 2017 autorisant la signature d'une convention d'autorisation d'interventions économiques entre la Région Grand Est et la CCCE,

Vu la délibération n° 13 du Conseil de communauté du 7 mars 2017 adoptant le Règlement d'intervention pour l'Aide Communautaire aux Entreprises du territoire (ACE),

La Communauté de Communes de Cattenom et Environs a mis en place un dispositif d'aide à l'investissement lors des créations, des développements et des transmissions d'entreprises présentes sur son territoire. Baptisé ACE (Aides Communautaires aux Entreprises), il est effectif depuis 2017, et a d'ores et déjà permis de soutenir 10 projets.

Au cours de l'examen des dossiers de subvention, le comité de pilotage des aides a proposé la modification de deux points du règlement en vue de son amélioration.

D'une part, les véhicules utilitaires sont aujourd'hui faiblement subventionnés, alors même qu'ils représentent un outil de travail primordial pour les entreprises. Il est donc proposé de relever le plafond des dépenses subventionnables de 10 000 € HT à 20 000 € HT pour ces véhicules.

D'autre part, près de la moitié des créations d'entreprises se font à l'heure actuelle sous le statut de la microentreprise. Celles-ci éprouvent des difficultés pour atteindre ce seuil et donc accéder aux aides ACE du fait du montant minimal actuel d'investissement exigé pour ouvrir droit à l'ACE. Il est proposé de distinguer le seuil pour les TPE-PME de 5 000 € HT de celui pour les microentreprises qui serait de 2 000 € HT.

Après avis favorables de la Commission « Aménagement de l'Espace - Développement Economique» en date du 27 mai 2019 et du Bureau communautaire en date du 11 juin 2019,

Il est demandé au Conseil communautaire :
- **d'autoriser la modification du règlement des Aides Communautaires aux Entreprises du territoire (ACE) pour augmenter le plafond de dépenses subventionnables pour les véhicules utilitaires et abaisser le plafond minimal pour les microentreprises, selon annexe jointe.**

Le Conseil de Communauté accepte à l'unanimité cette proposition.

Vote : Pour : 42
Abstention : 0
Contre : 0

20. Objet : Soutien au Syndicat Moselle Aval dans la déclinaison du Programme d'Actions de Prévention des Inondations d'intention

Le 28 Mai 2019, la Commission Planification du Comité de Bassin a émis un avis favorable à la labellisation du Programme d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI) à l'état d'intention, pour le bassin versant de la Moselle aval. Ce projet, inscrit pour une durée de 4 ans, est porté par le Syndicat Mixte Moselle Aval auquel la Communauté de Communes adhère.

En synthèse, le PAPI d'intention identifie 46 actions réparties entre les sept axes du cahier des charges PAPI 3. Il permettra de mener à bien les études qui préfigureront une stratégie territorialisée de prévention du risque inondation sur l'ensemble du bassin versant de la Moselle aval et d'investir plusieurs axes d'actions, qui viendront renforcer les compétences de la Communauté de Communes en matière de « GEstion des Milieux Aquatiques et de Prévention des Inondations » (GEMAPI) :

- L'axe 1 est décliné en 19 actions visant à améliorer la connaissance et la conscience des risques à travers la réalisation d'études hydromorphologiques et hydrauliques de la Moselle, de ses affluents et des petits sous-bassins versants. Les actions d'information et de sensibilisation des habitants des territoires permettront en outre de partager ces éléments de connaissance et d'accompagner leur adaptation aux trois risques d'inondation identifiés sur le bassin versant : les débordements de cours d'eau, les remontées de nappe et le ruissellement.
  Le développement d'un modèle hydraulique par le Syndicat permettra également de disposer d'un outil d'aide à la décision pour :
  - Identifier les points de blocage des écoulements sur la Moselle, notamment à l'endroit des confluences artificielles, mais également sur ses affluents principaux (Orne et Seille) ;
  - Étudier les impacts hydrauliques de scenarii de travaux (effacement de seuils, restauration de la continuité écologique, etc) destinés à réduire les risques d'inondation.

- Les actions (7) retenues pour la déclinaison des axes 2 et 3 s'inscrivent respectivement dans les démarches relatives à la surveillance et à la prévision des crues, ainsi qu'à l'alerte et la gestion de crise. Les objectifs sont de préparer au mieux les territoires et les habitants à faire face au risque ;

- Les actions (6) inscrites pour la déclinaison des axes 4 et 5 visent le renforcement des démarches d'intégration du risque dans l'urbanisme (soutien à l'élaboration ou la révision des PPRN sur la base des résultats des études menées par le Syndicat, actions de sensibilisation des acteurs de la planification) mais également la réduction de la vulnérabilité des personnes et des biens.

Les actions identifiées permettront de travailler étroitement avec les acteurs privés et publics des territoires afin d'identifier les mesures organisationnelles et opérationnelles qui permettront le retour à la normale après une inondation ;

- Enfin, les actions (12) inscrites pour la déclinaison des axes 6 et 7 permettront d'investir les opportunités de projets intégrés au croisement des enjeux GEMA (effacement de seuils, ralentissement dynamique, gestion intégrée des risques, réalisation de zonages pluviaux, mesures de réduction du ruissellement, etc.) et PI, et de s'engager pleinement dans la gestion des ouvrages de protection hydrauliques (systèmes d'endiguement).

Le Syndicat Moselle Aval s'engage à mener des COTECH et des COPIL pendant toute la phase du projet, afin que les avis de l'ensemble des parties prenantes soient pris en compte, lors de la mise en œuvre des actions. De même le syndicat transmettra les résultats des différentes études à l'ensemble des EPCI membres.

Au total, le coût du PAPI d'intention pour la période allant de la mi-2019 à mi-2023 est évalué à **4 635 400 € TTC**. 67% de la somme globale est fléchée sur les actions des axes 1 et 7. Le projet permettra d'activer près de 70% de cofinancement.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'avis favorable du 28 mai 2019 de la Commission Planification du Comité de Bassin,

Vu les éléments de synthèse du dossier de candidature à la labellisation du PAPI d'intention du bassin versant de la Moselle aval,

Après avis favorable du Bureau communautaire en date du 11 juin 2019,

Il est demandé au Conseil communautaire :
- de soutenir le Syndicat Mixte Moselle aval dans la déclinaison de son PAPI d'intention.

Le Conseil de Communauté accepte à l'unanimité cette proposition.

Vote :	Pour :	42
	Abstention :	0
	Contre :	0

21. Objet : Projet éolien – Entrée de la CCCE au capital de la société CAPEOLE SAS et fonctionnement de cette dernière

Vu la délibération n°15 du 13 avril 2010 du Conseil communautaire approuvant la prise de compétence dans le groupe de compétences optionnelles – bloc « protection et mise en valeur de l'environnement : actions en faveur du développement des énergies renouvelables sur le territoire communautaire :
- Etudes préalables en vue de la création d'une zone de développement de l'éolien
- Portage de projets de zones de développement de l'éolien

Vu la délibération n° 20 du 6 décembre 2011 du Conseil communautaire adoptant le secteur potentiel situé sur les bans communaux de Volmerange-les-Mines, Escherange et

Rochonvillers, pour des puissances comprises entre 7,5 et 40 MW sur la totalité du secteur (portion Rochonvillers comprise), comme ZDE,

Vu la délibération n° 23 du 25 juin 2013 du Conseil communautaire approuvant le principe du montage d'une Société d'Economie Mixte pour porter ce projet,

Vu l'avis de la Commission « Politique de l'Environnement » du 29 septembre 2016 proposant de créer une Société par Actions Simplifiées (SAS), forme de société la plus adaptée au projet, avec la société ENGIE Green.

Vu la délibération n° 16 du 7 mars 2017 du Conseil communautaire approuvant la création d'une SAS avec la Société ENGIE Green dont les modalités financières restent à définir,

Vu les réunions mensuelles du comité de pilotage du projet depuis le 27 septembre 2017,

Vu l'article L2253-1 du Code Général des Collectivités Territoriales autorisant les communes et leur groupement à participer au capital social d'une SAS dont l'objet social est la production d'énergies renouvelables par des installations situées sur leur territoire ou sur des territoires situés à proximité et participant à l'approvisionnement énergétique de leur territoire,

Considérant qu'il a été proposé que la CCCE entre au capital de la SAS CAPEOLE pour la moitié des actions représentant 5 000 € qui lui seraient cédées par la Société ENGIE Green, détenteur de la totalité des actions de ladite Société,

Considérant qu'un projet de contrat de cession d'actions a été élaboré en collaboration entre la Société ENGIE Green et la CCCE,

Considérant qu'un projet de pacte d'associés relatif à la Société CAPEOLE a été également élaboré et que les statuts de la Société CAPEOLE ont été modifiés en ce sens,

Après avis favorable du Bureau communautaire en date du 11 juin 2019,

Il est demandé au Conseil communautaire :
- **d'approuver le contrat de cession d'actions, le pacte d'associés et les statuts de la SAS CAPEOLE tels qu'annexés,**
- **d'autoriser le Président à signer ces documents,**
- **d'autoriser le Président à signer tout document relatif à l'exécution de la présente.**

Le dispositif de la délibération sera publié dans une publication locale diffusée dans la communauté de communes, en application de l'article L2121-24 CGCT.

Le Conseil de Communauté accepte à l'unanimité ces propositions.

Vote :	Pour :	42
	Abstention :	0
	Contre :	0

22. Objet : Déchets ménagers et assimilés – Rapport annuel 2018

Vu l'article L 2224-17-1 du Code Général des Collectivités Territoriales concernant les services industriels et commerciaux, un rapport annuel sur le service des déchets ménagers de l'exercice écoulé est à présenter pour avis au Conseil communautaire avant le 30 juin de l'année en cours.

Vu les articles D2224-1 à D2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales fixant les indicateurs à insérer dans le rapport,
Le rapport annexé reprend les indications techniques et financières concernant la gestion des déchets ménagers de la Communauté de Communes.

Après avis de la Commission « Politique de l'Environnement » en date du 20 juin 2019 et du Bureau communautaire en date du 11 juin 2019,

Il est demandé au Conseil communautaire :
- **de bien vouloir prendre acte du rapport annuel du service des déchets ménagers de la Communauté de Communes de Cattenom et Environs pour l'année 2018, ci- annexé.**

Le Conseil de Communauté prend acte de ce rapport.

Vote :	Pour :	42
	Abstention :	0
	Contre :	0

23. Objet : Services assainissement collectif et non collectif - rapports annuels 2018

Vu l'article L 2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, des rapports annuels d'assainissement collectif et non collectif de l'exercice écoulé sont à présenter pour avis au Conseil communautaire.

Vu les articles D2224-1 à D2224-3 du Code Général des Collectivités Territoriales fixant les indicateurs à insérer dans le rapport,

Ces rapports annexés reprennent les indications techniques et financières concernant la gestion de l'assainissement collectif et non collectif de la Communauté de Communes ainsi que le planning prévisionnel des réalisations.

Après avis favorables de la Commission « Politique de l'Environnement » en date du 20 juin 2019 et du Bureau communautaire en date du 11 juin 2019,

Il est demandé au Conseil communautaire :
- **de bien vouloir prendre acte des rapports annuels d'assainissement collectif et non collectif de la Communauté de Communes de Cattenom et Environs pour l'année 2018, ci-annexés.**

Le Conseil de Communauté prend acte de ces rapports.

Vote :	Pour :	42
	Abstention :	0

Contre : 0

24. Objet : Espace aquatique Cap Vert à Breistroff-la-Grande – tarifs complémentaires

Vu la délibération n° 9 du Conseil communautaire du 25 septembre actant le principe de la régie directe pour la gestion de l'espace aquatique Cap Vert de Breistroff à compter du 1er janvier 2019,
Vu la délibération n° 11 du Conseil communautaire du 04 décembre 2018 fixant les tarifs au public,

Vu la décision n° 3 du Bureau communautaire du 29 janvier 2019 fixant les tarifs au public complémentaires,

Vu la décision n° 5 du Bureau communautaire du 19 mars 2019 fixant tarifs au public complémentaires,

Vu la délibération n° 5 du Conseil communautaire du 29 janvier 2019 ayant pour objet la clarification de l'accès gratuit à l'Espace aquatique Cap Vert à Breistroff-la-Grande,

Vu la délibération n° 29 du Conseil Communautaire du 9 avril 2019 fixant les tarifs au public, au personnel communautaire et à la corporation des Sapeurs-Pompiers du territoire complémentaires,

Vu le règlement de mise en application de la politique sportive communautaire, adopté par délibération n° 20 du Conseil communautaire du 5 octobre 2010 et modifié par délibération n° 15 du Conseil communautaire du 06 décembre 2016,

Considérant la grille de tarifs appliquée par le délégataire titulaire du contrat d'affermage 2014-2018 dans le cadre de l'exploitation de l'espace aquatique Cap Vert par délégation de service public,

Il est demandé au Conseil communautaire :
- d'appliquer les tarifs suivants :

PRESTATIONS	*Plein tarif/ Séance*	*Tarif Personnel CCCE (50%), Pompiers, JSP et gendarmes du territoire communautaire**	*Tarifs spécifiques Etudiants / demandeurs d'emploi (25%)**
1 entrée adulte	*3,70 €*	*1,85 €*	*2,80 €*
10 entrées adultes	*29,00 €*	*14,50 €*	*21,75 €*
1 entrée enfant de – 12 ans	*2,50 €*	*1,25 €*	*1,85 €*
10 entrées enfant de – 12 ans	*21,00 €*	*10,50 €*	*15,75 €*
1 entrée Aquagym/aquaEnergy/AquaJogg'/aquasénior/vel'aqua	*10,00 €*	*5,00 €*	*7,50 €*
1 entrée Pass lib'détente (espace aquatique et espace bien être)	*7,00 €*	*3,50 €*	*5,25 €*
1 entrée Pass lib'forme (espace aquatique et espace bien et espace forme)	*12,00 €*	*6,00 €*	*9,00€*

TARIFS ASSOCIATIONS			
Prix de la mise à disposition d'une ligne d'eau avec surveillance MNS à l'heure	*44.05€*		
Prix de la mise à disposition d'une ligne d'eau sans surveillance MNS à l'heure	*19.05€*		
Mise à disposition du bassin intégral avec surveillance MNS à l'heure	*75.00€*		
Mise à disposition du bassin intégral sans surveillance MNS à l'heure	*50.00€*		

***Sur présentation d'un justificatif**

Le Conseil de Communauté accepte à l'unanimité cette proposition.

Vote : Pour : 42
Abstention : 0
Contre : 0

25. Objet : Association les Jeunes Agriculteurs de l'Arrondissement de Thionville - Convention d'objectifs 2019

L'Association les Jeunes Agriculteurs de l'Arrondissement de Thionville dont le siège social est à Gavisse a été retenue par les instances Jeunes Agriculteurs pour organiser la finale départementale du concours de labours 2019.

Cette manifestation d'importance aura lieu sur le territoire communautaire à Zoufftgen les 23 et 24 août 2019. Plus de 7000 personnes sont attendues pour cette finale départementale.
Afin de convenir des engagements réciproques des parties pour cet événement d'ampleur, une convention a été travaillée afin de préciser les objectifs stratégiques et les modalités du partenariat, notamment en matière de communication, d'identification du territoire et de financements. En outre, le projet proposé :

- **a été élaboré en concertation et en amont avec les services de la CCCE**
- **fait mention du partenariat de la CCCE**
- **s'inscrit dans les objectifs qualitatifs poursuivis par la CCCE au titre de sa politique de communication**

Considérant le budget prévisionnel présenté d'un montant de dépenses de **75 550 €** et des recettes de **45 900 €**, le soutien financier de la CCCE est porté à **29 750 €**.

Vu l'avis favorable du Bureau Communautaire en date du 25 juin 2019,

Il est demandé au Conseil Communautaire :
- **d'octroyer à l'Association « les Jeunes Agriculteurs de l'Arrondissement de Thionville» une subvention prévisionnelle de 29 500 € pour l'événement finale départementale du concours de labours 2019,**
- **de verser un acompte de subvention à l'Association de 14 750 €, correspondant à 50% du montant du financement communautaire prévisionnel pour l'événement,**
- **d'autoriser le Président à signer la convention d'objectifs 2019 avec l'Association « les Jeunes Agriculteurs de l'Arrondissement de Thionville».**

Le Conseil de Communauté accepte à l'unanimité ces propositions.

Vote : Pour : 41
Abstention : 1
Contre : 0

26. Objet : Recomposition du Conseil Communautaire en vue du renouvellement général des conseils municipaux et de la procédure d'extension du périmètre de la CCCE en cours – Accord local 2020

Vu l'article L5211-6-1 VI du Code général des collectivités territoriales,

Vu l'article L5211-6-2 du Code général des collectivités territoriales,

Vu le courrier d'instruction du préfet de la Moselle en date du 13 juin 2019,

Considérant que l'article L5211-6-1 du Code général des collectivités territoriales impose de procéder aux opérations de recomposition de l'organe délibérant des établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre au plus tard le 31 août de l'année précédant celle du renouvellement général des conseils municipaux.

Considérant que la répartition des sièges peut se faire de deux façons :

- Soit selon le droit commun, de façon « automatique », à la suite de plusieurs opérations dont les modalités sont définies aux II, III, IV, V et VI de l'article précité.
- Soit, dans les communautés de communes et les communautés d'agglomération, après accord des deux tiers au moins des conseils municipaux des communes intéressées représentant la moitié de la population totale de celles-ci ou la moitié des conseils municipaux des communes intéressées représentant les deux tiers de la population totale (majorité qualifiée).

  Cette répartition doit tenir compte de la population de chaque commune. Chaque commune doit disposer d'au moins un siège et aucune commune ne peut disposer de plus de la moitié des sièges. Le nombre de sièges total ne peut excéder de plus de 25 % le nombre de sièges qui serait attribué en application des II, III et IV du même article.

Considérant qu'à défaut d'accord le droit commun s'applique,

Considérant que par délibération des 21 et 22 mai 2019, les communes de Contz-les-Bains et Haute-Kontz ont sollicité leur retrait de la communauté de communes du Bouzonvillois Trois Frontières, sur le fondement de l'article L5214-26 du Code général des collectivités territoriale,

Considérant que par délibération du 28 mai 2019, le conseil communautaire a donné son accord de principe à l'adhésion de ses deux communes et a sollicité l'accord de ses communes membres, conformément à l'article L5211-18 du CGCT,

Considérant que les communes membres de la CCCE ont désormais trois mois pour se prononcer sur cette adhésion, dans les conditions de majorité requises, à compter de la notification de la délibération précitée,

Considérant que la commission départementale de coopération intercommunale devrait être saisie par le représentant de l'Etat au plus tard le 15 octobre prochain, pour donner son avis sur le retrait-adhésion des communes,

Considérant, par conséquent, que l'issue de la procédure d'extension de périmètre de la CCCE ne sera pas connue avant le 31 août 2019, date à laquelle les conseils municipaux doivent avoir délibéré sur la mise en place éventuelle d'un accord local,

Considérant, dès lors, qu'il y a lieu de se prononcer sur trois hypothèses différentes :

- Sur la composition du conseil communautaire, dans son périmètre actuel, à compter du renouvellement général des conseils municipaux,
- Sur la composition du conseil communautaire étendu aux communes de Contz-les-Bains et Haute-Kontz du 1er janvier 2020 au renouvellement général des conseils municipaux,
- Sur la composition du conseil communautaire étendu aux communes de Contz-les-Bains et Haute-Kontz à compter du renouvellement général des conseils municipaux,

PROPOSITION DE REPARTITION DES SIEGES AU SEIN DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE, DANS SON PERIMETRE ACTUEL, A COMPTER DU RENOUVELLEMENT GENERAL DES CONSEILS MUNICIPAUX DE 2020

Communes	Population municipale 2016	Pour mémoire : Répartition selon le droit commun	Répartition proposée
Hettange-Grande	7636	12	13
Cattenom	2694	4	5
Volmerange-les-Mines	2170	3	4
Roussy-le-Village	1350	2	3
Entrange	1247	2	2
Boust	1217	2	2
Zoufftgen	1208	1	2
Rodemack	1204	1	2
Kanfen	1154	1	2
Puttelange-lès-Thionville	957	1	2
Breistroff-la-Grande	694	1	2
Escherange	604	1	1
Gavisse	566	1	1
Mondorff	537	1	1

Beyren-les-Sierck	527	1	1
Basse-Rentgen	471	1	1
Berg-sur-Moselle	430	1	1
Fixem	423	1	1
Hagen	365	1	1
Evrange	239	1	1
TOTAL	**25693**	**39**	**48**

PROPOSITION DE REPARTITION DES SIEGES AU SEIN DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE, ETENDU AUX COMMUNES DE CONTZ LES BAINS ET DE HAUTE KONTZ, DU 1ER JANVIER 2020 AU RENOUVELLEMENT GENERAL DES CONSEILS MUNICIPAUX DE 2020

Communes	Population municipale 2016	Pour mémoire : Répartition selon le droit commun	Répartition proposée
Hettange-Grande	7636	13	13
Cattenom	2694	4	6
Volmerange-les-Mines	2170	3	4
Roussy-le-Village	1350	2	3
Entrange	1247	2	2
Boust	1217	2	2
Zoufftgen	1208	2	2
Rodemack	1204	2	2
Kanfen	1154	2	2
Puttelange-lès-Thionville	957	1	2
Breistroff-la-Grande	694	1	2
Escherange	604	1	1
Gavisse	566	1	1
Mondorff	537	1	1
Beyren-les-Sierck	527	1	1

Basse-Rentgen	471	1	1
Berg-sur-Moselle	430	1	1
Fixem	423	1	1
Hagen	365	1	1
Evrange	239	1	1
Haute Kontz	586	1	1
Contz-les-Bains	509	1	1
TOTAL	**26788**	**45**	**51**

PROPOSITION DE REPARTITION DES SIEGES AU SEIN DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE, ETENDU AUX COMMUNES DE CONTZ LES BAINS ET DE HAUTE KONTZ, A COMPTER DU RENOUVELLEMENT GENERAL DES CONSEILS MUNICIPAUX DE 2020

Communes	Population municipale 2016	Pour mémoire : Répartition selon le droit commun	Répartition proposée
Hettange-Grande	7636	13	13
Cattenom	2694	4	6
Volmerange-les-Mines	2170	3	4
Roussy-le-Village	1350	2	3
Entrange	1247	2	2
Boust	1217	2	2
Zoufftgen	1208	2	2
Rodemack	1204	2	2
Kanfen	1154	2	2
Puttelange-lès-Thionville	957	1	2
Breistroff-la-Grande	694	1	2
Escherange	604	1	1
Gavisse	566	1	1
Mondorff	537	1	1
Beyren-les-Sierck	527	1	1

Basse-Rentgen	471	1	1
Berg-sur-Moselle	430	1	1
Fixem	423	1	1
Hagen	365	1	1
Evrange	239	1	1
Haute-Kontz	586	1	1
Contz-les-Bains	509	1	1
TOTAL	**26788**	**45**	**51**

Le Conseil communautaire propose :
- **de retenir les propositions de répartition des sièges telles que mentionnées ci-dessus dans les trois cas de figure,**
- **de soumettre ces propositions à l'accord des communes membres conformément aux articles L 5211-6-1 et L 5211-20 du Code général des collectivités territoriales.**

Aucun conseiller ne demandant plus la parole, la séance est levée à 21 h 20.

Le Secrétaire de séance :
Mathieu PETERMANN

Le Président :
Michel PAQUET